

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
REUNION DU 16 OCTOBRE 2024**

Date de la convocation : 3 octobre 2024

Le seize octobre deux mil vingt-quatre à 18 heures 30, le conseil syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni à Saulon-la-Chapelle, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 15

Nombre de procurations : 2

Nombre de voix exprimées : 17

	Titre	Prénom	Nom	Emargement
CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES (13) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Alexandre	GARNERET	Absent
	Monsieur			
	Monsieur	François	MARQUET	Excusé - procuration à M. COLLARDOT
	Monsieur	Hubert	POULLOT	Excusé
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent
	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Absent
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Présent
	Monsieur	Christian	SAUVADET	Excusé
	Monsieur	Pierre	LUCOT	Absent
	Monsieur	Pascal	VIARD	Présent
	Monsieur	Denis	PENNING	Présent
	Monsieur	Pascal	GRAPPIN	Présent
	Monsieur	André	DALLER	Présent
	Titre	Prénom	Nom	Emargement
	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	Absent
	Monsieur	Benoit	FRANET	Absent
	Monsieur	Dominique	JANIN	Présent
	Monsieur	Florent	TUPIN	Excusé
	Monsieur	Alain	LEFEVRE	Présent
	Monsieur	Dominique	CHOPPIN	Absent
CC RIVES DE SAÔNE (4) <i>Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Titre	Prénom	Nom	Emargement
	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent
	Monsieur	Francois	PERRIN	Absent
	Monsieur	Alain	PAUTET	Excusé
	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent
Titre	Prénom	Nom	Emargement	
Monsieur	Thierry	FALCONNET	Absent	
Monsieur	Marien	LOVICHI	Présent	
Monsieur	Laurent	GOBET	Présent	
Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	Absent	
Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	Excusé - procuration à M. MASSON	
Monsieur	Patrick	BAUDEMENT	Absent	
Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Présent	
Monsieur	Gérard	HERMANN	Excusé	
Monsieur	Philippe	LEMANCEAU	Excusé	
Monsieur	Pierre	PRIBETICH	Absent	
Monsieur	Antoine	HOAREAU	Absent	

Communes (9=1) Items 7°, 11° du I du L.211-7 du CE	Titre	Prénom	Nom	Emargement
AUBIGNY EN PLAINE	Madame	Fanny	BOUVERET	Absente
BONNENCONTRE	Monsieur	François	PERRIN	Absent
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent
BROIN	Monsieur			
CHARREY SUR SAONE - Délégué Titulaire du Collège	Monsieur	Jerôme	TOUCHARD	Présent
ESBARRES	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Didier	LÉVÉQUE	Présent
MONTOT	Monsieur	Bernard	BOURGEON	Absent
SAINT USAGE - Délégué Suppléant du Collège	Madame	Valérie	HOSTALIER	Absente

Délégué supplémentaire présent : M. LEVEQUE Didier (CCRS)

M. PENNING est secrétaire du Syndicat

Assistant : Madame ZITO Florence (Présidente de la CLE de la Vouge), Messieurs BORTOT Pascal et MONCHAUX Éric (Maire et Conseiller délégué de Saulon-la-Chapelle), BUSQUIN Louis et BOILLIN Nicolas (SBV)

ORDRE DU JOUR :

- Installation d'un nouveau conseiller syndical
- Approbation du CR du 10 avril 2024

Finances

- Prévoyance – Délibération 2417

Personnel

- Arrivée de M. BUSQUIN – nouveau technicien de rivières
- Renouvellement du poste de Chargé de Missions du Contrat

Démarches de restauration des cours d'eau

- Fiches Actions 2024
- Potentielles démarches de restauration morphologiques et des continuités écologiques – Points d'étapes sur :
 - o La Bièvre entre Marliens et Tart
 - o La Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (Moulin Civri)

Contrat Vouge 2022-2024

- Travaux de restauration de la morphologie de la Vouge – Points d'étapes sur :
 - o Travaux à Gilly-lès-Cîteaux
 - o Travaux (tranche 1) à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure

Zones Humides

- AAP Eau et Biodiversité 2024
- ENS Cîteaux

Etude prospective

- Étude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud – Suite à donner

Autres informations

- Climatologie, piézométrie et hydrologie
- PAPI : Tille, Vouge et Ouche
- Distinction « Rivière en Bon État »
- Autres informations & questions diverses

M. COLLARDOT constate que le quorum n'est pas atteint et qu'en conséquence qu'il ne pourra délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour.

Le Président transmet la parole à M. BORTOT (Maire de Saulon-la-Chapelle) qui présente sa commune et rappelle qu'elle est particulièrement sensible aux épisodes d'inondations, notamment au droit du Milleraie, cours d'eau correspondant au lit naturel de la Cent Fonts.

M. COLLARDOT demande à respecter une minute de silence en la mémoire de M. ROSIER Jean-Luc, maire de Morey-Saint-Denis et membre du SBV depuis plusieurs années.

Il présente, par la sujite, les excuses de plusieurs délégués du SBV.

I. Installation d'un nouveau conseiller syndical

Le Président précise que suite à la démission de M. PACOT, en tant que délégué titulaire de la CCGC&NSG, c'est M. GRAPPIN, Président de l'Intercommunalité, qui a été désigné pour le remplacer.

II. Approbation du CR du 10 avril 2024

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

III. Finances

Ce point est ajourné suite à l'absence de quorum.

IV. Personnel

a. Arrivée de M. BUSQUIN – nouveau technicien de rivières

M. COLLARDOT accueille M. BUSQUIN, arrivé le 1^{er} octobre 2024. Celui-ci se présente et explique être disponible pour les demandes qui pourraient émaner des délégués et communes du bassin versant.

b. Renouvellement du poste de Chargé de Missions du Contrat

Il s'agit de remplacer M. LANIER, parti depuis le 1^{er} juillet 2024. Le poste a été ouvert entre le 1^{er} août et le 7 octobre 2024. Il a été reçu 8 candidatures, actuellement en cours d'instruction

V. Démarches de restauration des cours d'eau

a. Fiches Actions 2024

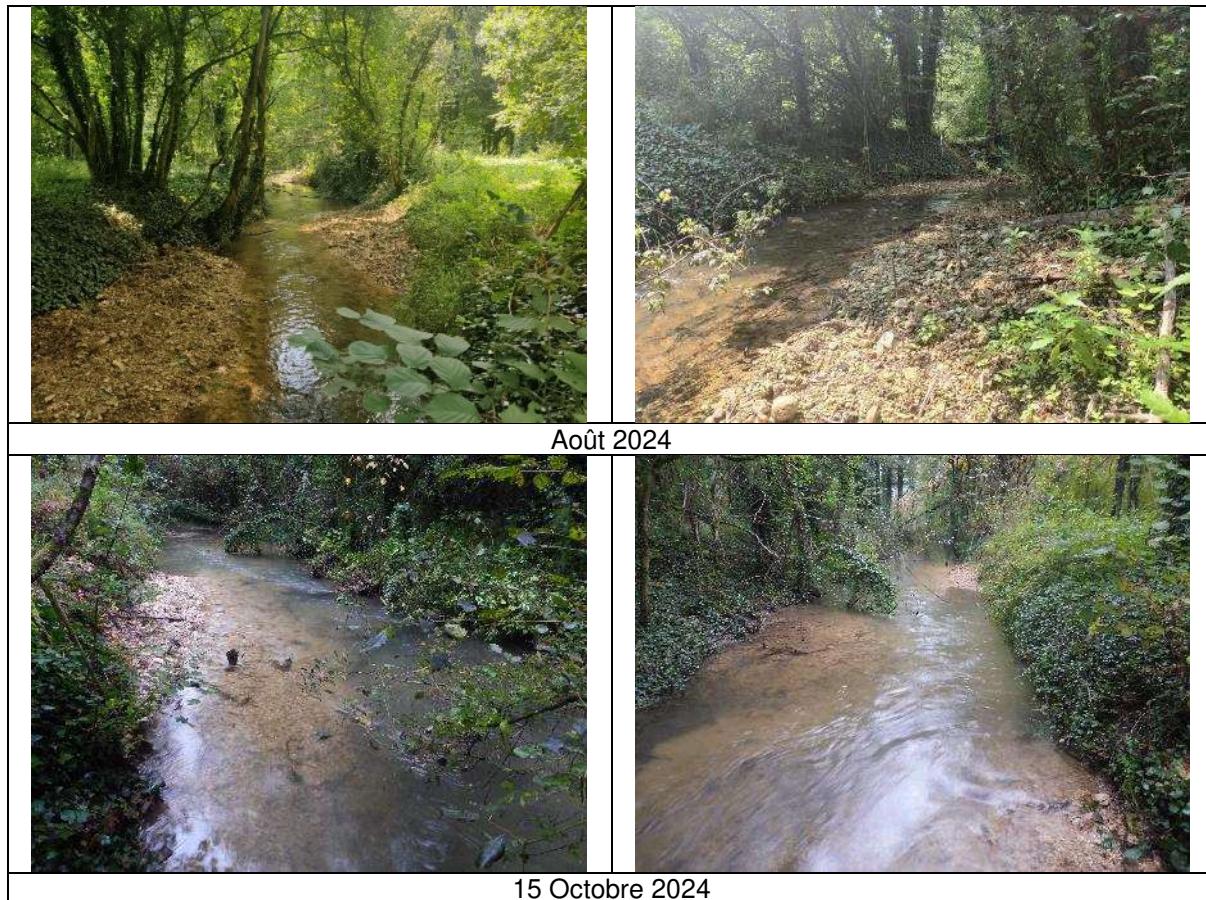
M. COLLARDOT rappelle que ce sont les riverains qui sont responsables de l'entretien des cours d'eau et qu'à ce titre, il a été diffusé, en début d'année 2024, un guide à leurs destinations.

M. BOILLIN Nicolas rappelle qu'il n'y a plus de financement sur l'entretien, mais que lorsque celui-ci est croisé avec de la diversification, le taux d'aide se monte à 80%, comme sur les exemples présentés ci-dessous.

FA14 : Recharge granulométrique sur le Layer à Saulon-la-Chapelle

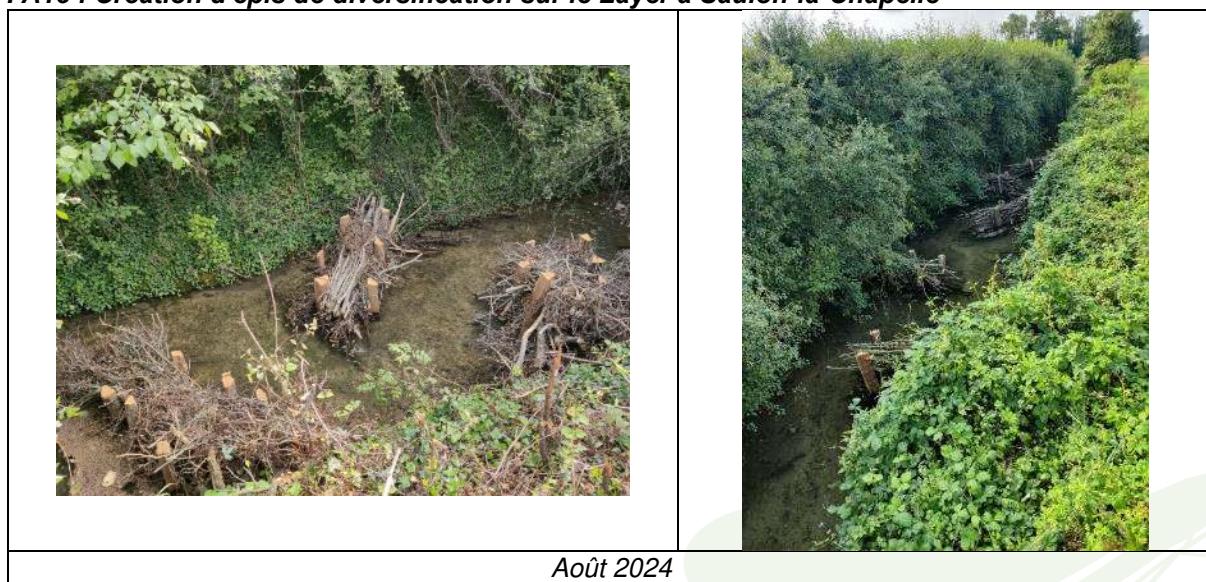


Juin 2024



Le coût total du projet se monte à 4 500 € HT, financé à 80% par l'AERM&C et le CRBFC.

FA15 : Création d'épis de diversification sur le Layer à Saulon-la-Chapelle





15 octobre 2024

Les 40 épis sont en cours de finition, pour un coût de 12 000 € HT, financés à 80% par l'AERM&C et le CRBFC.

FA13 : Gestion de l'érosion de berge sur la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux

Sur la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux, la reprise de l'érosion devrait se faire en même temps que les travaux de restauration morphologiques de la Vouge sur cette commune.



Site à traiter

Illustration de l'intervention à venir

Le coût de 14 705 € HT, est également financé à 80% par l'AERM&C et le CRBFC

M. COLLARDOT s'interroge sur les interventions des propriétaires à venir, mais insiste sur le fait que le SBV n'interviendra désormais qu'en cas d'urgence et dans le cadre de l'intérêt général.

- b. Potentielles démarches de restauration morphologiques et des continuités écologiques
– Points d'étapes sur :

i. La Bièvre entre Marliens et Tart

Pour mémoire, le site de Marliens-Tart (en fait jusqu'à l'entrée du village d'Echigey) a été investigué en 2019 dans le cadre de « l'Étude de restauration de l'hydromorphologie de la Bièvre de sa source à sa confluence avec la Vouge – Artélia. C'est cette étude qui conduit à la réalisation des travaux de restaurations morphologique et de la continuité écologique de la Bièvre à Brazey-en-Plaine en 2023.

Il en ait ressorti les principaux éléments suivants :

« le lit de la Bièvre est presque systématiquement trop profond et large au regard des débits qui y transitent ... **le lit est sur-dimensionné**, pour les débits couramment retrouvés au cours de l'année, et en particulier **pour les débits d'étiages** ...

Ces éléments vont avoir de nombreux impacts sur la santé du cours d'eau, avec notamment :

- Une **uniformisation du lit** et des écoulements, défavorable à la vie aquatique ;
- Un décapage du matelas alluvial et une incision du lit qui vont venir **déstabiliser les berges** (la pente des berges devient trop forte pour garantir une stabilité des matériaux) ;

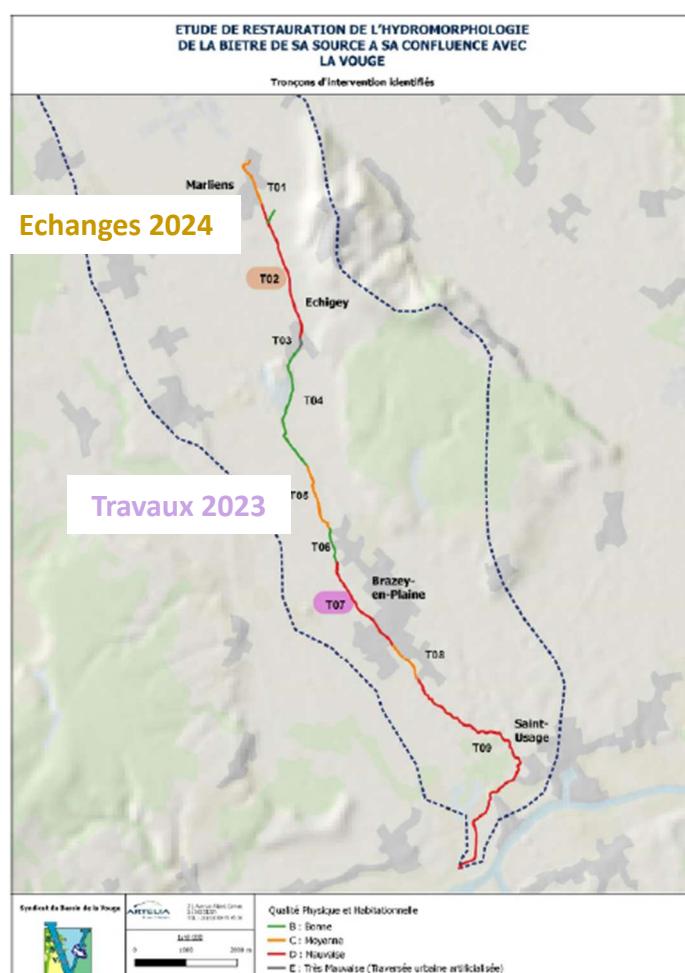
- Une déconnexion des annexes alluviales (ex : zone humide), un **abaissement de la nappe phréatique**, ainsi qu'une déconnexion de la végétation riveraine.

Les perturbations géomorphologiques : Les ouvrages transversaux ont tendance à fixer le profil en long du cours d'eau en conséquence du rôle de « point dur » qu'ils jouent (blocage du transit sédimentaire). C'est la principale raison pour laquelle l'amont des ouvrages est **colmaté**, comme c'est par exemple le cas pour le **vannage à l'aval de Marliens**.

Les perturbations écologiques :

Effet de retenue amont : Ces zones de retenue sont néfastes pour la faune aquatique dans la mesure où elles uniformisent les écoulements et les faciès, et participent au colmatage des fonds. Sur la Bièvre les ouvrages qui détiennent encore un **réel effet de retenue** sont le **vannage de Marliens/ Tart-le-Haut** et le seuil de Braze en Plaine.

Altération de la circulation piscicole : Les chutes sont un frein à la circulation du peuplement piscicole, ... De plus, les anciennes zones de retenue constituent des points noirs au regard de la qualité des habitats aquatiques. »



Cartographie de la qualité physique et habitationnelle de la Bièvre de sa source à la confluence avec la Vouge

M. BOILLIN précise que deux interventions se sont déroulées auprès des Conseils Municipaux de Tart (19 décembre 2023) et de Marliens (8 février 2024) afin de présenter les actions du SBV (en général) et ce qui pourrait être envisagé (en particulier) sur la Bièvre. Durant l'été (30 juillet), le SBV a de nouveau rencontré les communes de Marliens et de Tart afin de définir une stratégie de rencontre des 6 propriétaires concernés par les travaux pouvant être envisagés (cad la restauration écologique et morphologique de la Bièvre sur 1 000 ml environ).

Une prise de contact des propriétaires est envisagée dans les prochaines semaines

ii. La Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (Moulin Civri)

M. COLLARDOT précise avoir été mis en cause « personnellement » sur la non-intervention du SBV lors des épisodes successifs de débordement de la rivière.

M. BOILLIN Nicolas présente le contexte et causes de débordement de la Vouge.

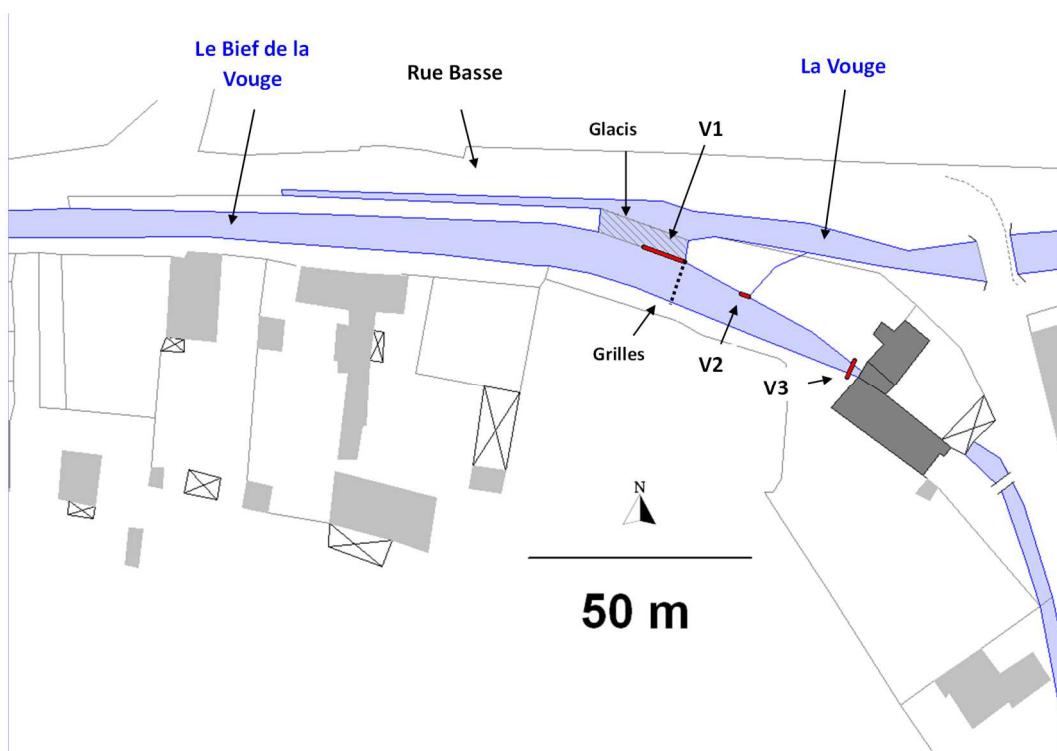
Comme rappelé par le Président, suite aux nombreuses inondations (une dizaine environ) dans le bas du village de Gilly-lès-Cîteaux, le SBV a été « mis en cause » par les riverains quand bien même le problème réside essentiellement dans l'absence de manipulation des ouvrages du Moulin Civri depuis plusieurs années (au minimum 15 ans). Afin de répondre aux légitimes questions que se posent les riverains, un premier rendez-vous entre la commune, la DDT et les riverains s'est déroulé le 9 février 2024, suivi d'une deuxième rencontre avec le Sous-Préfet le 20 juin dernier.

Une troisième réunion avec les élus de la commune de Gilly-lès-Cîteaux, M. le Sous-Préfet, et le SBV a été organisée le 12 septembre ayant comme objectif de :

- Présenter objectivement la situation des causes des inondations répétées (et non du ressenti) ;
- Envisager les diverses solutions pour réduire l'aléa.

C'est ainsi qu'il leur a été présenté les différents organes du moulin :

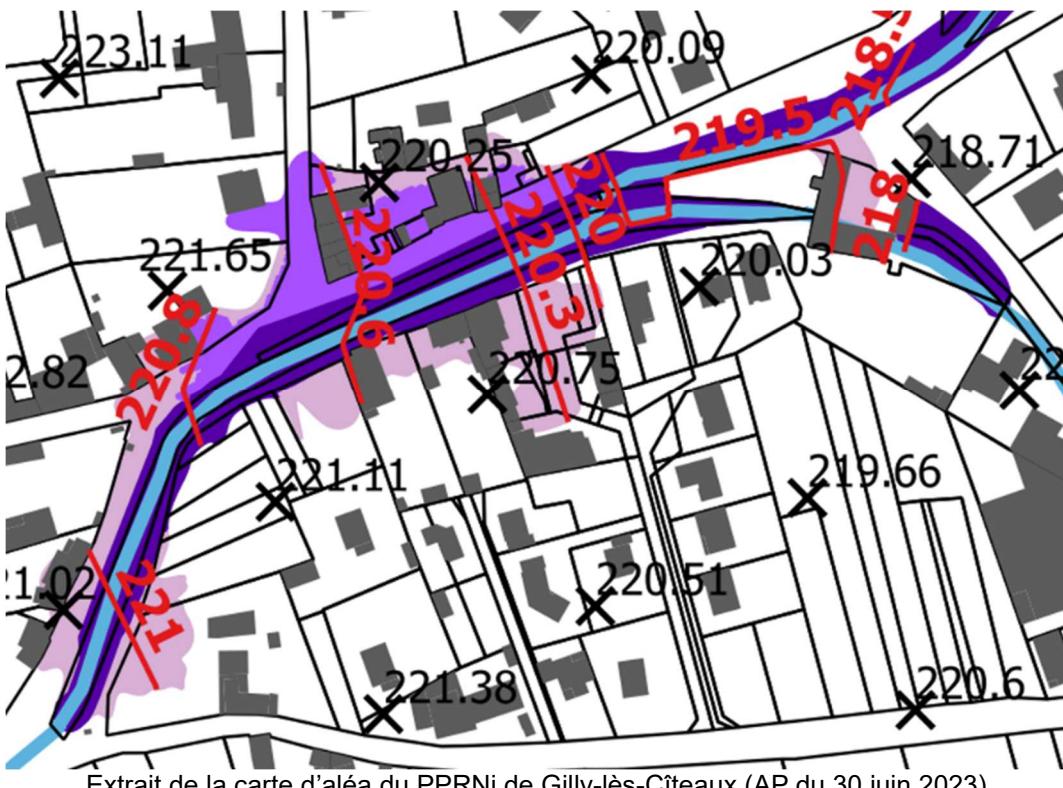
- Le bief (de 320 mètres environ) ;
- Le déversoir (glacis) fixe et les vannes V1 ;
- La vanne V2 de décharge ;
- La vanne V3 du Moulin.
- Le déversoir et les vannes V1 sont environ 1,5 m au-dessus du terrain naturel (TN); TN correspondant au lit naturel de la Vouge.
-



L'ensemble de ces éléments est propriété unique de la SCI VENON et Fils (parcelles AC140 et AC141 en amont et AC 137 et 138 en aval), comme l'illustre l'extrait du cadastre ci-après.



Extrait du cadastre de Gilly-lès-Cîteaux



Extrait de la carte d'aléa du PPRNi de Gilly-lès-Cîteaux (AP du 30 juin 2023)

M. BOILLIN Nicolas précise que le droit d'eau (cad le règlement) prévoit que le propriétaire peut disposer de la force motrice du cours d'eau tout en préservant l'équilibre aquatique, en maintenant le moulin en bon état par un entretien visant **à manœuvrer les vannes à bon escient, notamment en ouvrant lors des crues et en retirant les embâcles**. En l'état du droit, seul le propriétaire des ouvrages pourrait être tenu comme responsable des dégâts occasionnés sur les propriétés riveraines.

L'état actuel du site montre :

- Une accumulation importante de tuf depuis plus de 15 ans dans le bief, du fait de l'absence de manipulation des vannes. En effet, l'eau de la Vouge, chargée de carbonate de calcium (CaCO_3), précipite en calcaire. Ce phénomène s'observe et est amplifié lorsque les conditions sont favorables (eau froide, remous = bief, ensoleillement, présence de végétaux aquatiques) .
 - Le glacis permet de tenir une hauteur d'eau constante dans le bief ;

- Les vannes V1 semblent manipulables et parfois manipulées, mais avec une revanche vis-à-vis du glacis adjacent de moins de 10 centimètres ;
- Des grilles bloquent les flottants, tout en remontant la ligne d'eau amont si ceux-ci ne sont pas retirés régulièrement ;
- La vanne V2 de décharge est **inopérante** ;
- La vanne V3 du moulin a été modifiée et la chambre d'eau est partiellement obstruée. Celle-ci **n'est jamais manipulée et ne permet pas d'évacuer l'eau en aval**.



Les causes des débordements de la rivière sont multiples et peuvent être énumérées dans l'ordre d'importance suivante :

1. Les pluies sont de plus en plus intenses et soudaines ;
2. Le bief de la Vouge en surélévation par rapport au TN et aux habitations situées dans le talweg naturel de la rivière ;
3. Les vannes ne sont manipulées ni manipulables pour réduire l'aléa « débordement » ;
4. Il y eu une accumulation de tuf depuis plusieurs décennies.

La commune de Gilly-lès-Cîteaux a décidé de ne pas « investir » dans une réhabilitation des ouvrages et les propriétaires du Moulin Civri ne semblent pas en mesure de prendre à leur charge des travaux de remise en état. Le SBV et la commune de Gilly-lès-Cîteaux sont conviés, par M. le Sous-Préfet de Beaune, le 6 novembre 2024, à une réunion, au cours de laquelle, il sera précisé la stratégie future à adopter sur ce dossier. En tout état de cause, si le SBV venait à intervenir (au titre de sa compétence GEMA et sous réserve d'obtenir des cofinancements), il ne le pourrait que pour étudier l'arasement des ouvrages et la restauration morphologique du bief. Ces propositions ne pourraient être mises en œuvre que si le droit d'eau venait à être abrogé.

Plusieurs prises de parole se font après la présentation :

- M. COLLARDOT dit que la situation est particulièrement complexe et précise que le SBV ne pourrait intervenir que dans le cadre défini ci-dessus. Il dit que les riverains ne semblent pas comprendre ou « vouloir comprendre » que le SBV n'est pas en mesure légalement d'intervenir sur les ouvrages ;
- M. MASSON s'interroge sur le statut du bief ;

Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

📞 03 80 51 83 23 📩 bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge.com 🌐 www.bassinvouge.com

- M. BOILLIN Nicolas précise que la rivière constitue le bief du Moulin sur la totalité des 320 mètres et que statutairement il s'agit bien d'une rivière ;
- M. COLLARDOT rappelle que dans un usage « normal », l'eau passant par le moulin s'écoule en aval dans la Fausse Rivière (ou Maracle). Ce qui n'est plus le cas depuis des décennies ;
- M. LOVICHY s'interroge sur l'écoulement de l'eau après l'éventualité de l'arasement des ouvrages ?
- M. BOILLIN Nicolas précise dans ce cas de figure, il n'y aurait plus d'eau au droit du moulin (str.s) et que la totalité du débit passerait en direction de la Vouge et plus en direction de la Fausse rivière ;
- Mme ZITO rappelle l'obligation d'entretien par les propriétaires dans le cadre de leur droit d'eau.
- M. MASSON s'interroge sur les risques d'inondation qui persisterait après l'arasement du seuil ;
- M. COLLARDOT répond que l'aléa serait effectivement abaissé mais du fait du positionnement de la rivière en « surplomb », il persistera le « risque » ;
- M. MASSON dit que politiquement si le SBV venait à intervenir dans le cadre défini ci-avant, les riverains considèreraient qu'en cas de nouveau débordement, cela serait de la responsabilité du SBV. Il lui semble prudent de ne pas s'engager dès maintenant dans cette option !
- M. GRAPPIN s'interroge sur le budget à engager dans cette démarche ?
- M. BOILLIN Nicolas dit qu'il y a deux phases dans la démarche :
 - o L'étude initiale dont une étude géotechnique pour connaître l'état du bief (berges construites par la main de l'homme il y a quelques siècles !) ;
 - o Les travaux issus de cette étude.
 - o Il est certain que l'étude sera onéreuse du fait que la rivière n'est pas dans son talweg naturel.
- M. COLLARDOT dit que le coût global (étude puis travaux) serait vraisemblablement de plusieurs centaines de milliers d'Euro. Il insiste sur le fait qu'en abaissant le glacis et en retravaillant la morphologie (évacuation du tuf notamment), l'aléa inondation sera réduit néanmoins toujours existant !
- M. LEFEVRE s'interroge sur le positionnement du Sous-Préfet et sur celui du SBV ?
- M. BOILLIN Nicolas dit que pour le moment, il a été demandé au SBV de faire une analyse technique sommaire sur ce qui est envisageable de faire
- M. GRAPPIN pense que ce sont les propriétaires qui devraient assumer la réhabilitation des ouvrages ;
- Mme ZITO et M. MASSON sont en accord avec les propos de M. GRAPPIN ;
- M. COLLARDOT précise que lors de la prochaine réunion avec le Sous-Préfet, il portera l'inquiétude du Conseil Syndical, notamment pour ce qui concerne le lancement d'une étude (voire des travaux) par le SBV qui ne saurait solutionner durablement le risque « inondation », dès lors où la rivière est en surplomb du TN.

VI. Contrat Vouge 2022-2024

Les principales étapes de lancement des travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux et de la tranche 1 à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure peuvent être résumées ainsi :

- Le Bureau d'Études IRH est le Moe des travaux ;
- L'AO des travaux s'est terminé le 16 août 2024 ;
- C'est le groupement EHTP / Chenot qui a été retenu pour une somme de :
 - o 267 598,50 € HT, pour Gilly-lès-Cîteaux ;
 - o 110 535,50 € HT, pour Bessey-lès-Cîteaux / Izeure (Tranche 1 ferme) ;
 - o 137 509,20 € HT, pour Bessey-lès-Cîteaux / Izeure (Tranche 2 optionnelle en 2025) ;
 - o Avec un cofinancement de 80% (AERM&C et CRBFC).
- Les travaux de traitement de la ripisylve ont débuté le 1^{er} octobre et devrait se terminer prochainement ;
- Les autres travaux (talutage des berges, création de banquettes, recharge granulométrique, ...) sont dans les conditions hydrologiques actuelles semblent peu (ou pas) envisageables dans les prochaines semaines ;
- Un essai sur l'ouverture des seuils de Gilly-lès-Cîteaux a débuté le 15 octobre ;
- Les panneaux de communication seront posés dans les prochains jours.

Deux vidéos sont projetées pour illustrer l'ouverture des seuils aval « tufeux » réalisée le 15 octobre.

VII. Zones Humides

a) AAP Eau et Biodiversité 2024

La candidature à l'appel à projet a été acceptée le 22 août 2024.

Trois mares seront restaurées :

- Deux sur la commune de Gilly-lès-Cîteaux ;
- Une sur la commune de Charrey-sur-Saône ;
- L'AP concernant l'intérêt général des travaux a été signé, le 5 juin 2024 ;
- Le devis de réalisation des travaux a été signé, le 5 septembre 2024.

Pour ce qui concerne l'acquisition d'une ZH sur la commune de Gerland, au hameau de la Chocelle, le propriétaire est plutôt défavorable mais ouvert à une autorisation de travaux dans le cadre du futur ENS « Plaine de Cîteaux ».

b) ENS Cîteaux

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a voté son Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité (SDENSB) 2018-2025 dont l'objet principal est de mener des actions de protection et de gestion d'espaces naturels en vue de leur ouverture au public. Actuellement, il y a 14 sites labellisés en ENS, soit 712 ha, composés de différents types de milieux naturels (bocage, zones humides, prairies inondables, pelouses sèches et milieu forestier).

L'intérêt du réseau ENS est triple :

- Permettre la préservation de la qualité des milieux naturels et leur ouverture au public ;
- Permettre la mise en place d'une gouvernance locale et d'un outil de gestion ;
- Apporter un soutien technique et financier pour conduire des actions de connaissance, de restauration et de préservation des fonctionnalités naturelles des milieux.

L'intégration au réseau des ENS n'apporte pas de contrainte réglementaire aux propriétaires, exploitants ou usagers des terrains concernés (agriculture, promenade, pêche, chasse, ...). C'est un outil visant la conciliation de la préservation des milieux naturels et des usages en place.

Le financement par le CD21, l'animation (même en régie), des éventuels travaux, d'acquisition pourraient se monter à 50% par le CD21, et qui devraient être complété par d'autres partenaires (AERM&C ?) pour atteindre 80%, dans le cadre du 12^{ème} programme.

VIII. Etude prospective

c) Étude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud – Suite à donner

La stratégie de l'étude a été validé le 17 septembre 2024, puis présenté à l'ensemble des partenaires le 30 septembre 2024 à Dijon. L'ensemble des documents est disponible à l'adresse suivante : <https://www.dropbox.com/scl/fo/f2lmxwok18zt33gpe1k5p/ANMHROEPpKPJ6dBmnu4Zqh8?rlkey=27aax25no1qgrq515atb4j29r&dl=0>

Un débat sera organisé en CLE de la Vouge afin de déterminer si la phase « Plan d'Actions » doit être engagée. A la suite le SBV aura à décider de son lancement ou non.

Il vous est proposé d'en prendre connaissance et de nous faire un retour avant le 15 novembre 2024. Un courriel vous sera adressé en ce sens, dans les prochains jours.

IX. Affaires et informations diverses

a. Climatologie, piézométrie et hydrologie

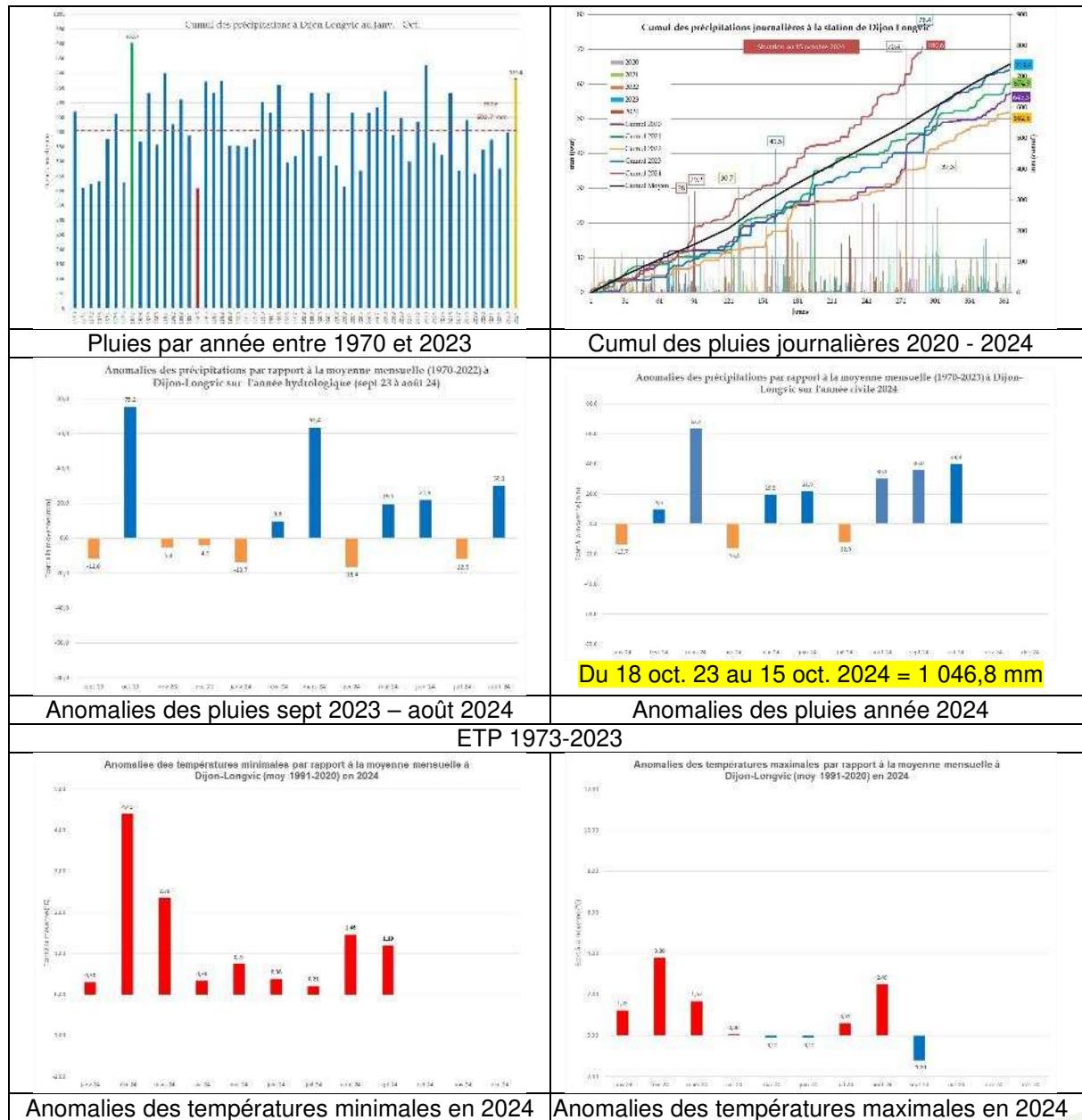
M. BOILLIN Nicolas présente les chiffres et données de l'année 2023 et du début 2024 :

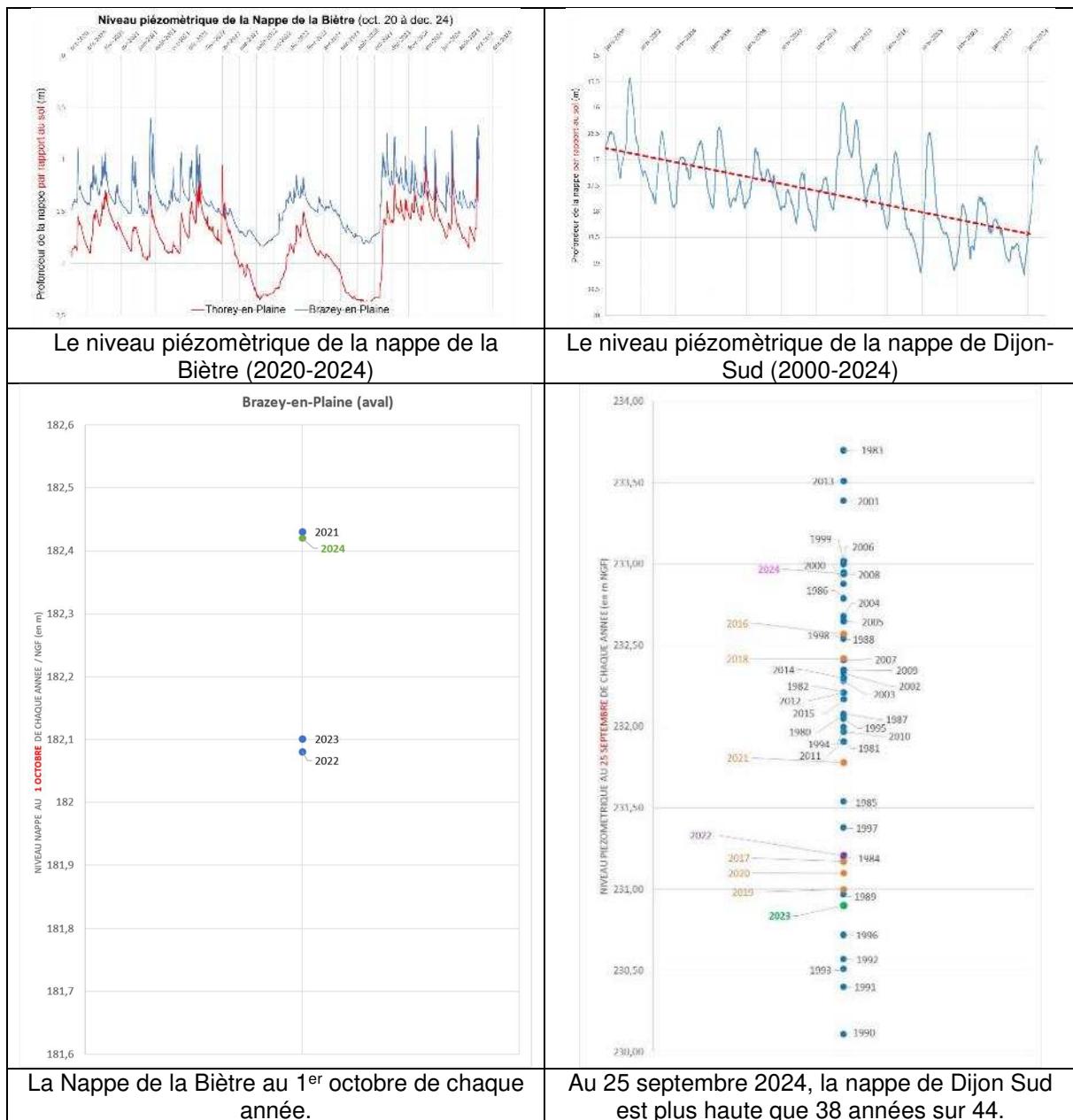
- Sur 2024, l'année est très excédentaire ; Il s'agit d'une première depuis 2023 ;
- Il a plu **780,6 mm** (janv.-15 octobre) ; seule 3 années (depuis 1970) sont plus pluvieuses :
 - o 1977 : 902,7 mm ;
 - o 2013 : 826,4 mm ;
 - o 1981 : 797,6 mm.
- Sur l'année hydrologique (septembre 2023 – août 2024), l'excédent est encore plus important et se monte à 156,4 mm ;
- Depuis début 2024, il a eu 5 mois à plus de 90 mm, dont 2 à plus de 100 mm (mars et octobre) ;
- Les températures minimales et maximales sont toujours très au-dessus des normales ;
- La NDS a un niveau très nettement supérieur aux dernières années (au 25 septembre).
 - o + 2,04 m / 2023
 - o + 1,73 m / 2022
 - o + 1,16 m / 2021

Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

📞 03 80 51 83 23 📩 bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge.com 🌐 www.bassinvouge.com

- + 1,84 m / 2020
 - + 1,94 m / 2019
 - En 2023-2024 la recharge a été de 2,48 m en 235 jours. C'est la 5ème plus forte recharge depuis 1979 !
 - La nappe a baissé uniquement de 0,35 m cet été ;
 - La nappe remonte depuis le 29 septembre 2024.
- La nappe de la Bièvre est sensiblement au même niveau que 2021, voir au-delà.



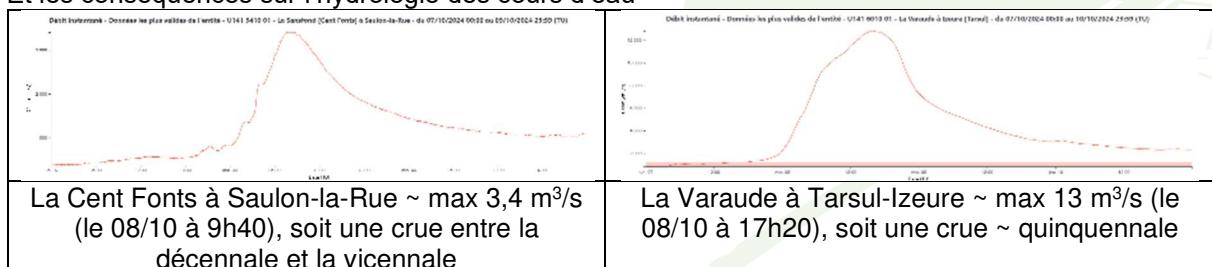


Les tendances à trois mois (oct. à déc. 2024 - données Météo France) précise qu'il n'y a pas de signal quant à la pluie et aux températures attendues durant le dernier trimestre 2024 pour notre région.

Retour sur la pluviométrie du 6 au 8 octobre 2024 à Dijon Longvic

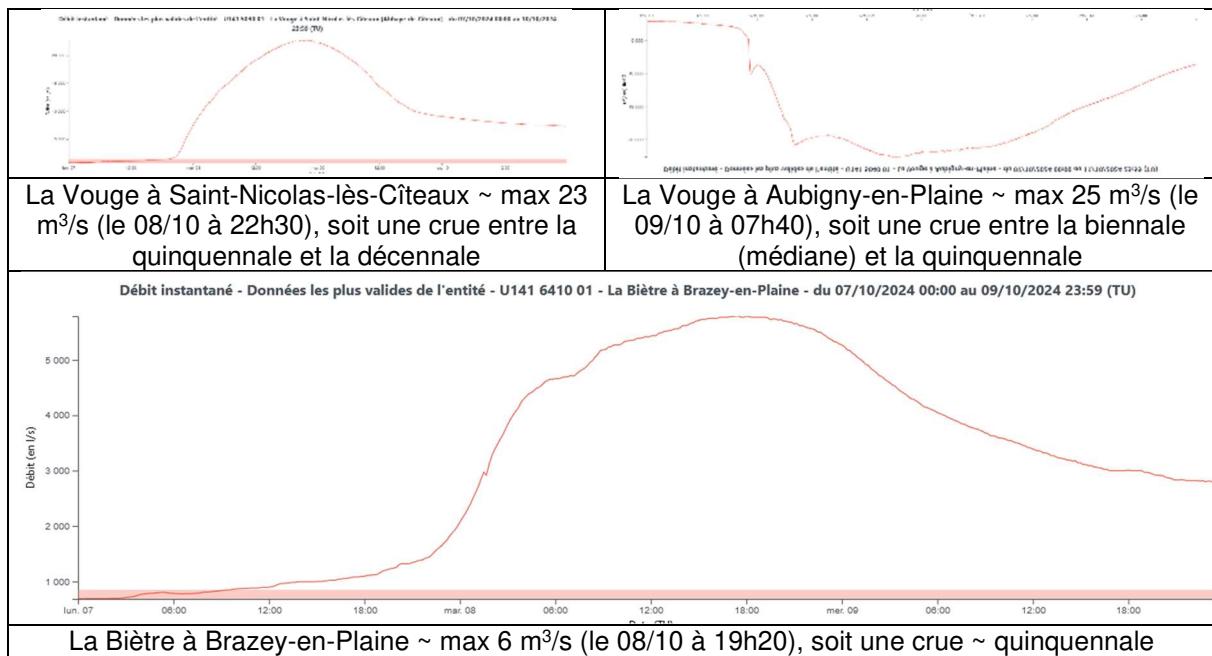
- Le 06/10/2024 = 10,9 mm
- Le 07/10/2024 = 39 mm
- Le 08/10/2024 = 1,2 mm

Et les conséquences sur l'hydrologie des cours d'eau



Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

03 80 51 83 23 bassinvouge@orange.fr syndicat.bassin.vouge.com www.bassinvouge.com



Il est à noter que les débordements ont été très localisés et dû aux niveaux des nappes « anormalement » hautes. « L'éponge » qu'est chaque nappe ne pouvait ainsi plus absorber une nouvelle pluie, malgré des cumuls peu significatifs.

M. LEFEVRE dit que cette situation est particulièrement difficile à comprendre pour un certain nombre de riverains qui n'apprendre pas cette particularité hydrogéologique.

b. PAPI : Tille, Vouge et Ouche

Dans le cadre du Programme d'Actions des de Prévention des Inondations TVO, le SBV a rédigé une lettre d'intention, datée du 16 juillet, de réalisation des trois démarches suivantes :

- Mise à jour de l'état des Zones Humides du bassin de la Vouge (2025) ;
- Étude de restauration de ZEC_ZH sur Saint-Nicolas-lès-Cîteaux / Gerland (2025) ;
- Étude de restauration de ZEC_ZH sur Esbarres / Brazey-en-Plaine (2026).

Ces démarches ont été validées par les deux communautés de communes et ne seront engagées, que si et seulement si, elles seront financées à 80% (pour les deux dernières). Leurs engagements sont donc soumis à la validation (notamment) de l'AERM&C dans le cadre du 12^{ème} programme.

c. Distinction « Rivière en Bon État »

La Cent Fonts a reçu la distinction de « Rivière en bon état » par l'AERM&C. Une cérémonie s'est déroulée le **19 septembre dernier**, en présence du Directeur Général de l'AERM&C, M. MOURLON Nicolas. Cette distinction valide plus de 10 année d'effort et de réalisation sur cette rivière.



Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

📞 03 80 51 83 23 📩 bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge 🌐 www.bassinvouge.com



d. Autres informations & questions diverses

- Le SBV échange actuellement avec la CCGC&NSG sur le devenir du canal de la Cent Fonts. Il s'agit ici de rappeler que la fermeture du canal par les sédiments sera inéluctable (réalités physique et hydrologique) sans une intervention lourde du propriétaire. La CCGC&NSG doit prochainement rencontrer les représentants de l'Abbaye de Cîteaux afin d'envisager des suites à donner ;
- Le 12^{ème} programme de l'AERM&C (mise en œuvre 2025-2031) a été adopté le 4 octobre 2024. Les démarches engagées par le SBV sont confortées (financement pouvant atteindre 80%) ;
- La prochaine CLE de la Vouge sera organisée le 14 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h15.



Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

📞 03 80 51 83 23 📩 bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge 🌐 www.bassinvouge.com